



**HAL**  
open science

## Les zonages pour délimiter les villes : différents niveaux de controverse

Jean Paul Hubert

► **To cite this version:**

Jean Paul Hubert. Les zonages pour délimiter les villes : différents niveaux de controverse. colloque Géopoint, Jun 2014, France. pp 72-74. hal-01010887

**HAL Id: hal-01010887**

**<https://hal.science/hal-01010887>**

Submitted on 20 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les zonages pour délimiter les villes : différents niveaux de controverse

Jean-Paul HUBERT

Département Aménagement Mobilité Environnement / Dynamiques économiques et sociales du transport  
IFSTTAR

14-20 Boulevard Newton  
Cité Descartes, Champs sur Marne  
F-77447 Marne la Vallée Cedex 2

jean-paul.hubert@ifsttar.fr

En 1996 l'Insee a remplacé dans sa panoplie des nomenclatures géographiques, les zones de peuplement industriel et urbain par le zonage en aires urbaines. Je propose d'entendre le « zonage d'étude » comme une « boîte noire » dans le sens donné par B. Latour (1989, pp.319-320) d'un rassemblement coordonné « d'actants humains et non humains » pouvant intervenir dans une controverse, ou permettant de l'éviter. Quel est le réseau d'actants mobilisés par un zonage comme celui des aires urbaines ? La liste est imposante : le découpage fondamental de la France en communes, leur classification dichotomique en communes rurales ou urbaines, le recensement organisé par la loi, mis en œuvre par l'Insee avec la collaboration des mairies et, par là, toute la population française répartie en « populations résidentes » ou « emplois au lieu de travail », des ordinateurs capables de traiter des fichiers de centaines de millions de lignes, mais aussi des statisticiens, géographes ou sociologues, qui ont réfléchi aux méthodes de production des zonages urbains et les ont comparées à celles des autres pays, les mêmes ou d'autres scientifiques qui utilisent ces zonages pour calculer des statistiques, des techniciens ou ingénieurs territoriaux qui s'y réfèrent pour élaborer des documents de planification des zones d'activités, des logements, des routes ou des transports, etc. Si une controverse se développe sur des représentations de territoires, elle pourra conduire à « ouvrir la boîte », c'est-à-dire à redonner des degrés de liberté à ce « réseau ». Cela peut se faire à plusieurs niveaux mais jusqu'à un certain point, qui pourrait interroger la façon dont la géographie fait des établissements humains un objet de connaissance.

Le zonage en aire urbaine est une « boîte noire » utile car il est le référentiel implicite de toute étude ou action politique dépassant le cadre communal en milieu densément peuplé. R. Brunet le prévoyait en 1997 « Le travail réalisé est considérable, et rendra des services ». Se demande-t-on si une commune a sa place dans un périmètre de transport urbain ou dans un SCOT ? Il est toujours bon de s'en référer au ZAU même si de bonnes raisons peuvent exister pour ne pas le suivre. Les principes de fabrication du ZAU sont clairement expliqués par l'Insee, jusqu'aux corrections manuelles que reçoit parfois le zonage sorti d'ordinateur (Julien 2001, INSEE 2011). Le ZAU est, selon l'expression de Ch. Terrier un « zonage de savoir » et non pas « de pouvoir » (Benoist 1998), il est donc parfois négociable localement.

Dans une étude statistique de niveau national, cependant, de telles négociations n'auraient pas ou peu de sens. Sans impact sur les résultats, elles empêcheraient les comparaisons entre les études. Le ZAU accède au statut de représentation exhaustive et optimale de l'aire d'influence des villes en tant que pôles d'emploi. Il sert donc à calculer les statistiques de référence sur les territoires dits urbanisés et sur la dynamique de l'urbanisation en France (Le Jeannic 1996). Mais, malgré l'accueil assez bienveillant des « aires urbaines » à quelques exceptions, leur complément dans le territoire appelé alors « espace à dominante rurale » trouve peu de soutien chez les ruralistes qui poussent à rouvrir la boîte dès 1997 pour compléter le ZAU avec des aires d'influence de « pôles ruraux » de moins de 5000 emplois (Schmitt et Gofette-Nagot 2000). L'histoire se répète lors de la publication du ZAU 1999 qui, dans sa version largement diffusée, exclut à nouveau les petites villes qu'il faut bien qualifier de « rurales ». Les mêmes équipes de recherche les font intégrer ultérieurement (Schmitt et al. 2002), tandis que d'autres équipes à l'INSEE proposent d'autres types de catégorisation de l'espace rural (Bigard et Durieux 2010). Enfin, l'édition 2010 intègre dès sa parution les aires polarisées par les grandes et les petites villes. Il évite

l'oxymore « villes rurales » en posant trois tailles de pôles, petits, moyens et grands, *a priori* tous urbains. Il renonce même à qualifier de « ruraux » les aires urbaines des petites villes et l'espace résiduel non polarisé, en arguant « du constat que les frontières entre urbain et rural ne sont pas franches » (INSEE 2011). La définition du rural par les aires urbaines n'aura donc pas survécu à cette controverse de 14 ans. L'espace hors des aires urbaines prend alors le nom de « Communes isolées hors influence des pôles ». Ces isolats géographiques ne sont pourtant pas des îles mais bien l'espace interstitiel entre des aires urbaines généralement disjointes.

D'autres controverses pourraient se développer. Ainsi l'extension rapide des grandes aires urbaines fait perdre son intérêt à la catégorie des communes polarisées par les métropoles, ratissant trop large là où l'on a besoin de préciser des types. Ce fut déjà le cas pour le ZPIU qui dut être abandonné après 1990. L'origine du problème est technique : l'aire urbaine naissant de la fusion de deux pôles dont les agglomérations se sont rejointes entre deux recensements (par exemple Aix et Marseille) est bien plus grande que la somme des aires urbaines des pôles séparés, même si aucun changement dans les navettes domicile-travail n'est intervenu (Julien 2007). Des solutions peuvent être trouvées, avec le nouveau maillage en carreaux par exemple (Lipatz 2011). Mais encore faudrait-il convaincre les utilisateurs de zonages d'échanger leurs anciens ZAUs, contre des nouveaux.

Une autre critique existe, plus radicale, qui remet en cause la définition de l'urbain implantée dans le programme informatique déterminant les zonages, donc la boîte elle-même. Cette définition est accusée de ne pas faire parler le « fait réel » de l'urbanisation. Ainsi en 1997, peu après la publication du nouveau zonage par l'INSEE, J. Lévy accusait celui-ci d'avoir « cassé un thermomètre » – les zones de peuplement industriel et urbain – pour ne pas assumer un fait inacceptable aux yeux de la classe politique : la disparition du rural. Selon les ZPIU de 1990, en effet, la population hors ZPIU ne représentait plus que 3% de la population totale, ce qui signifiait, selon J. Lévy que la France était devenue entièrement urbaine. La controverse sur « l'espace à dominante rurale » qui s'est conclue par l'intégration des « pôles ruraux » à un système des aires urbaines semble être allée dans le sens de J. Lévy mais le rural s'est trouvé conforté quantitativement par le retour en grâce de la définition classique des 2000 habitants agglomérés au chef-lieu, qui le hisse à 22% de la population totale. Les aires urbaines intègrent donc de plus en plus de communes rurales. Et, à l'inverse de J. Lévy, Th. Rebour affirme (2010) que le ZAU masque au contraire la désurbanisation du pays car il maintient dans une catégorie appelée « espace urbain » les ménages qui, par leurs trajectoires centripètes, ont précisément quitté les agglomérations et sont, de ce fait sortis de la « population urbaine » au sens des 2000 habitants. Une autre critique que nous adressons avec d'autres géographes travaillant sur les espaces ruraux ou de faible densité (Pistre 2012) est que ces zonages sont déconnectés de leur complément rural, qu'ils n'en expriment pas les dynamiques, voire poussent à les nier.

Ces critiques ne sont valables cependant que si elles sont capables de proposer une autre boîte noire capable de rivaliser avec « la rigueur que l'on doit attendre de l'INSEE » (Brunet 1997), et qui risque d'avoir aussi « le revers de sa médaille ». R. Brunet se disait ainsi « frappé par ce que l'on est bien obligé d'appeler le côté technocratique de l'effort » (*idem*). Tel n'est pas le défaut des cartogrammes de J. Lévy (2013), par exemple, mais on pourra en revanche leur trouver un caractère volontairement spectaculaire, ou estimer que les zonages des ruralistes reposent trop sur des facteurs agricoles, paysagers ou de densité. On risque de remplacer la boîte noire actuelle par une autre souffrant de la même tare fondamentale : celle d'être construite de manière asymétrique, classant et organisant les observables dans une partie du territoire et rejetant ceux de l'autre partie comme non-classants. Or la frontière entre ces territoires est mouvante. Elle se déplace au profit de celui qui est associé aux observables classants, alors même qu'il intègre concrètement de plus en plus d'éléments de l'autre territoire, comme la faible densité, la gestion agricole de l'environnement, la saisonnalité des activités, etc.

Le degré d'asymétrie est variable. Le passage de la ZPIU vers le ZAU a augmenté l'asymétrie car il a retiré du montage des observables ruraux – la « population des ménages ordinaires vivant de l'agriculture » – et d'autres non explicitement urbains – l'emploi industriel, comme en témoigne, dans la récente typologie des campagnes française de la Datar, la classe « Campagnes agricoles et industrielles, sous faible influence urbaine » (Datar 2012). Dans le ZAU, pas de place pour les indécis : en tant que centre d'emploi important, le « pôle urbain » est indiscutablement urbain ; ses emplois le sont donc, ainsi que ceux qui les occupent. Pourvu qu'ils soient assez nombreux dans leur commune de résidence, ils y propagent une essence urbaine et colonisent le substrat. Cette définition n'intègre que des actants situés, parfois de force, dans le camp désigné de l'urbain, à l'exception peut-être du seul nombre d'actifs par commune, statistique neutre bien que penchant quantitativement vers l'urbain. Or cette boîte noire produit une classe d'espaces, sinon ruraux du moins déclarés non-urbains. Encore plus fort : elle a pour but d'explicitier la conquête de l'espace urbain sur ce dernier, sans se soucier du fait que cette conquête produit simultanément un nouvel état de l'urbain comme du rural.

Il en découle une contradiction que j'exprimerai en paraphrasant la critique de B. Latour à l'encontre de l'épistémologie asymétrique. Celle-ci ne peut, selon lui, rien dire de vrai sur la science en train de se faire tant qu'elle ne mobilise des actants que dans le camp de la science déjà constituée. Le zonage en aire urbaine, bien qu'ouvertement conçu à cette fin, ne pourrait donc rien dire de vrai sur l'espace urbain en train de se faire car il n'est construit qu'à partir de l'espace urbain institué, à une autre échelle, qui plus est.

A vouloir étirer la frontière de l'urbain et du rural en dilatant l'ancien périmètre des villes fortifiées pour l'ajuster au fonctionnement des espaces économiques contemporains, on rend cette frontière poreuse ou fractale. Elle n'enserme qu'un territoire de plus en plus mixte et elle n'est plus à même de séparer l'étendue selon des catégories dichotomiques. Mais si l'on admet que les établissements humains sont un mixte d'urbain et de rural, on peut ouvrir un autre débat : urbain et rural peuvent-ils encore être conçus comme des catégories dichotomiques ? Si non, que ne sort-on le rasoir d'Occam pour s'en débarrasser ? Si oui, pour quels objets géographiques à quelles échelles les qualités urbaines et rurales s'excluent-elles mutuellement dans l'étendue ? Si ces objets géographiques devenaient de nouvelles boîtes noires, parviendrait-on à étudier de manière symétrique les établissements humains, de forte ou faible densité de peuplement, comme l'articulation cohérente d'actants positionnés, urbains ou ruraux, toujours en train de se (re)faire ?

## Références

- Benoit J-M, Benoit Ph, Pucci D, 1998, *La France redécoupée, Enquête sur la quadrature de l'hexagone*, Belin.
- Bigard M., Durieux E., « Occupation du territoire et mobilités : une typologie des aires urbaines et du rural », La France et ses régions - Insee Références - Édition 2010, pp.29-39.
- Brunet R, 1997, « La ZPIU est morte, vive le ZAU », *Mappemonde* 3/1997
- DATAR, 2012, « La nouvelle typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques » *Territoires en mouvement*, n°7([http://territoires.gouv.fr/sites/default/files/datar\\_7\\_bassdef.pdf](http://territoires.gouv.fr/sites/default/files/datar_7_bassdef.pdf))
- INSEE, 2011, *Zonages d'études. Méthode d'actualisation du nouveau zonage en aires urbaines 2010*, URL : [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/processus\\_actualisation\\_au.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/processus_actualisation_au.htm)
- Julien Ph., 2001 Julien P, 2001, *Des nomenclatures spatiales françaises : application à la mesure de l'urbanisation en France métropolitaine (1968-1999)*, Thèse pour le doctorat en géographie et aménagement, Université de Toulouse le Mirail.
- Julien Ph., 2007, *Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain. Quelques éléments de prospective*, Espaces sous influence urbaine, Certu, Lyon.
- Latour B, 1989, *La science en train de se faire*, Paris, La découverte (éd. poche 2009).
- Le Jeannic Th, 1996, « Une nouvelle approche territoriale de la ville », *Économie et Statistique*, 294-295.
- Lévy J, 1997, « Mesurer la ville ou casser le thermomètre ? », *Pouvoirs Locaux* n° 33 11/1997.
- Lévy J, 2013, *Trente cartes pour une nouvelle géographie*, Paris, Fayard.
- Lipatz J-L, 2011, *Les carroyages Des zonages pour tuer les zonages [statistiques]*, présentation au séminaire Belgrand, Marne la Vallée, ENSG, URL : [http://belgrand-geb.d.iftstar.fr/fileadmin/seminaire/\\_2/Belgrand\\_23\\_juin\\_2011\\_Lipatz\\_carroyage.pdf](http://belgrand-geb.d.iftstar.fr/fileadmin/seminaire/_2/Belgrand_23_juin_2011_Lipatz_carroyage.pdf)
- Pistre P, 2012, *Renouveaux des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris Diderot, 406 p, URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00764869/>
- Rebour Th, 2010, « Hiérarchies urbaines, allométrie et différenciation spatiale », *Brouillons Dupont*.
- Schmitt B., Gofette-Nagot F, 2000, « Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique », *Economie rurale*, vol 257, pp.42-55.
- Schmitt B, Pigué V, Perrier-Cornet Ph, Hilal, M, 2002, *Actualisation du zonage en aires urbaines et de son complément rural : définitions, résultats, analyse critique*, Rapport au Commissariat Général au Plan, Instance d'évaluation des politiques de développement rural, UMR INRA-ENESAD, Dijon.
- Terrier Ch., 1998, « L'aire urbaine : territoire de la ville ? » *Pouvoirs Locaux* n°34-6.